29 FO Finistère DGFiP la force syndicale

InFO29

LA Force de l'information

Avril-2018 / N°24

CAP 2022 POUR LES « NULS »

A l'aube des annonces qui vont être faites par le gouvernement courant mai, sur l'avenir des services publics dans le cadre d'Action Publique 2022, il n'est peut-être pas inutile de détailler le fonctionnement et l'articulation du Comité Action Publique (CAP 2022) qui est l'instance principale chargée de la mise en œuvre de la feuille de route édictée par le Premier Ministre dans la circulaire du 26 septembre 2017.

Tout d'abord, il ne faut pas perdre de vue les annonces faites par le Président de la République, annonces qui sont la colonne vertébrale de ce projet : suppression de 120 000 postes de fonctionnaires d'ici 2022 avec une répartition de 50 000 emplois à la Fonction publique de l'État et 70 000 à la Fonction publique Territoriale et Hospitalière.

A ces annonces qui sont la face émergée de l'iceberg, il faut y rajouter les premières mesures anti-fonctionnaires de ce gouvernement :

-le gel de la valeur du point d'indice

-la ré-instauration du jour de carence

-la hausse de la CSG sans compensation pérenne ni amélioration du pouvoir d'achat.

Quant à la face immergée du même iceberg, elle révèle en son sein le projet Action Publique 2022 avec CAP 2022 qui a pour mission principale de proposer des solutions pour abandonner ou privatiser des missions de services publics.

Action Publique 2022 s'articule en trois points :

1er point :CAP 2022, composé de personnalités françaises et étrangères,est présidé par trois personnalités :

-la Secrétaire Générale de NEXITY auparavant Directrice de cabinet du 1er Ministre Manuel Valls

-le président du conseil d'administration de SAFRAN, ex-directeur financier dans de grandes entreprises

-un haut fonctionnaire, directeur de l'Institut d'Études Politiques de Paris

-31 personnes participent à ce comité : des femmes et des hommes ayant un parcours soit politique, soit dans la haute fonction publique soit dans le secteur privé et notamment financier...

On ne peut que s'inquiéter du résultat des propositions qui seront émises compte tenu de la composition de comité. Il y a fort à parier que le libéralisme et ses corollaires anti-sociaux sera la philosophie principale du sens des propositions.

A noter qu'aucune organisation syndicale ne participe à ce comité et qu'elles ont été uniquement auditionnées.

Force Ouvrière a fait le choix de répondre favorablement à la demande d'auditions pour rappeler nos revendications de défense des missions et de présence du service public de proximité.

Le gouvernement a présenté les travaux de ce comité avec deux objectifs :

-l'un étant d'améliorer le service rendu au public et d'améliorer les conditions de vie au travail des agents

-l'autre étant la réduction de 3 points de la dépense publique dans le produit intérieur brut (PIB)

Tout repose dans l'ordre de priorisation de ses deux objectifs que choisira le gouvernement.

Pour **Force Ouvrière**, il n'y a pas de doute sur l'objectif majeur, pour ne pas dire le seul et unique objectif : la réduction de la dépense publique.

Pour s'en convaincre, il suffit de relire la circulaire gouvernementale du 26/09/2017 : « *Ce Comité s'interrogera sur l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique. Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux des collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions. Il identifiera également les chevauchements et les doublons de compétences qui sont sources de coûts injustifiés* »

Ce comité devra présenter un rapport identifiant des réformes structurelles et des économies significatives et durables sur les 21 politiques publiques suivantes

Groupes de Travail CAP2022	Ministères concernés	Politiques Publiques Prioritaires
SOLIDARITE & SANTE	Solidarité & Santé	Solidarités/Minima sociaux
		Solidarités/handicap et Dépendance
		Politique Familale
		Santé (+Aide Médicale d'Etat)
TRAVAIL,ECOLOGIE & FINANCES	Travail	Emploi & Formation Pro. (hors Assurance Chômage)
	Économie	Gestion des aides aux entreprises (Hors CIR, CICE)
	Action & Comptes Publics	Recouvrement des Prélèvements obligatoires (y compris URSSAF)
AGRICULTURE, ECOLOGIE & TERRITOIRES	Cohésion des Territoires	Logement & hébergement d'urgence
	Transition Écologique & Solidaire	Energie
		Politique des transports
	Agriculture & Alimentation	Soutien à l'agriculture & la forêt
REGALIEN	Intérieur	Sécurités
	Justice	Justice
	Europe & Affaires Étrangères	Action extérieure de l'État
		Aide publique au développement
	Armées	Défense
	Outre-Mer	Outre-Mer
ENSEIGNEMENT, CULTURE & SPORT	Éducation Nationale	Éducation (hors jeunesse & vie associative)
	Enseignement Supérieur, Recherche & Innovation	Enseignement supérieur & recherche
	Culture	Culture, médias & audiovisuel public
	Sports	Sports

2ème point :Cinq chantiers transversaux menés en parallèle dans les ministères sous l'autorité conjointe du 1er Ministre et du Ministre de l'Action et des Comptes Publics

1)**Simplification et amélioration de la qualité de services**

sous l'égide du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique (MAP)
2)**La transformation numérique** sous l'égide du Secrétariat chargé du numérique et du Secrétariat Général pour la MAP
3)**Rénovation du Cadre des Ressources Humaines** sous l'égide de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction publique et de la Direction du budget.
4)**L'organisation territoriale des services publics** sous l'égide du Ministère de l'Intérieur et du Secrétariat Général du gouvernement.
*5)***La modernisation de la gestion budgétaire et comptable** sous l'égide de la Direction du Budget, de la DGFIP et de la Direction de la Sécurité Sociale.

3ème point:le Forum de l'Action Publique
Ce forum s'est résumé à des questionnaires à l'attention des agents du service public et/ou des usagers.
FO Fonction Publique, convié pour la rédaction du questionnaire, exigeait en préalable de la préparation de ces questionnaires qu'un vrai débat de fond ait lieu sur le service public avec un bilan des réformes structurelles déjà engagées (Réate 1 et 2-Réforme de l'Administration Territoriale de l'État- et GHT-Groupement Hospitaliers de Territoire-) et les réformes statutaires (fusion des corps...etc).
Devant le refus du gouvernement d'accéder à la demande de **FO Fonction Publique**, il a été décidé de ne plus participer à l'élaboration du questionnaire.
Tout en maltraitant les fonctionnaires, ce gouvernement aurait voulu que ces derniers participent pleinement à cette démarche d'enquête pseudo-participative. Heureusement, les agents ne s'y sont pas trompés.
Au regard du tableau des ministères qui sont concernés par CAP 2022,c'est dans son ensemble que le gouvernement compte bien « révolutionner » la Fonction Publique avec en ligne de mire un changement de modèle social moins protecteur qui favoriserait l'individualisme au détriment de l'intérêt collectif :individualisation des droits et garanties collectifs, suppression du salaire différé qui finance la protection sociale, remise en cause forte de l'égalité des droits des usagers, la régionalisation à outrance de l'Action publique...etc
FO Fonction Publique s'oppose aux préconisations contenues dans le document de « Refondation du Contrat Social »ayant pour objectif de remettre en cause le Statut Général et les statuts particuliers de la Fonction Publique ainsi que l'existence même des organisations syndicales

*Cet article a été élaboré à partir de la Nouvelle Tribune FGF n°414:**Action publique 2022***

Le nécessaire soutien des pouvoirs publics

N'en déplaise au Président de la République mais une enquête annuelle menée par la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) se pose en contradiction face à la volonté gouvernementale d'instaurer moins de services publics.
Cette étude réalisée auprès plus de 3000 personnes portait sur l'opinion des Français à propos de leur santé ,la protection sociale et les inégalités sociales.
77% des Français trouvent la société plutôt injuste.
Plus de **8** personnes sur **10** estiment que la pauvreté, l'exclusion et la précarité ont augmenté depuis **5** ans.
Les Français sont pessimistes pour leurs enfants et plus globalement pour les générations futures.
Ce sont les populations les plus fragiles qui sont le plus pessimistes : **45%** des chômeurs estiment que leur situation est mauvaise.
Pour **9** personnes sur **10**, les sujets les plus inquiétants sont:la pauvreté, le niveau des salaires, le pouvoir d'achat et l'avenir du système de retraite.
Lors de cette enquête, il ressort également que **80%** des Français se sentent concernés par les questions gouvernementales et le chômage.
6 Français sur **10** trouvent normal que la France consacre approximativement le tiers du revenu national au financement de la protection sociale.
Une majorité des sondés estime que l'amélioration de la politique sociale passe par le développement des services.
Pour les personnes âgées, la priorité est un meilleur accompagnement pour faire valoir leurs droits : agents dans les services publics et sociaux, aide au numérique.
Les plus jeunes souhaitent une hausse des prestations sociales.
8 aidants sur **10** qui accompagnent des proches âgés en situation de dépendance pensent qu'ils ne sont pas assez aidés par les pouvoirs publics. **2** aidants sur **3** considèrent que la prise en charge financière des personnes âgées dépendantes est du ressort de l'État.
Le nombre d'aidants en France est estimé à **4,3** millions de personnes.
*Cet article s'est inspiré de FO Hebdo n°3276 :**Plus de soutien des pouvoirs publics***

Réforme des retraites:premières pistes

Après la révision du droit du travail, le char de Jupiter continue sa folle cavalcade en enclenchant la réforme des retraites qui fait partie d'un des grands chantiers du quinquennat du président de la République. Cette réforme d'envergure, qui entend substituer le système en vigueur au profit d'un régime des retraites « universel » universel ne voulant pas dire forcément amélioration et égalité , devrait faire l'objet d'un projet de loi présenté à la fin de l'année 2018 pour un vote au Parlement et une application des premières mesures d'ici l'été 2019.

Quels sont les enjeux de la réforme des retraites en 2019 ?

La réforme des retraites Macron au prétexte d'une simplification, soit disant nécessaire, du dispositif actuel projette la mise en place d'un système pas forcément plus lisible ni plus équitable.
Aujourd'hui, on ne dénombre pas moins de 38 régimes de retraite de base et 29 régimes complémentaires en vertu

desquels les salariés du privé, les fonctionnaires du public ainsi que les employés de certaines branches professionnelles bénéficiant de régimes spéciaux (tels que les cheminots, les marins, clercs et employés de notaire, des industries gazières et électriques…) cotisent pour des durées et à des taux différents.
Le but de la réforme des retraites est d'unifier ces dispositifs avec pour principe qu'un euro cotisé donne à tous les travailleurs le droit au même niveau de pension de retraite.

Quelles sont les différentes options de la réforme des retraites Macron ?

Le système de retraite par points, qui est celui du régime général des salariés du privé français et des régimes AGIRC-ARRCO versant la part complémentaire, pourrait être appliqué à tous les travailleurs, quel que soit leur statut. Avec ce dispositif, le calcul du montant de la retraite est établi de la façon suivante : le cotisant accumule chaque année un nombre de points qui sera converti en pension mensuelle à l'âge de la retraite. Le montant de la pension dépendra de la valeur du point à la date du départ en retraite
La valeur du point serait établi par accord national interprofessionnel en fonction de paramètres financiers et économiques.
La retraite en comptes notionnels, une autre forme de retraite à points, pourrait être l'autre option retenue. Dans ce régime de retraite unique, chaque cotisant bénéficie d'un capital virtuel composé de points. Mais à la différence du premier système, ce capital est converti en pension mensuelle selon un coefficient de conversion prenant en compte l'âge de départ en retraite du cotisant et l'espérance de vie de sa génération.
Pour les salariés ayant des carrières incomplètes, les 2 systèmes seront désavantageux pour eux.

Une transition loin d'être évidente

La principale question qui se pose : que deviennent les droits acquis par le salarié dans le système actuel ?
Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) s'est penché sur cette problématique sans apporter de réponse pour l'instant.
En effet, tout dépendra du système adopté,point ou compte notionnel et le mode de transition, immédiat ou progressif.
En cas de transition immédiate entre l'ancien et le nouveau système de retraite, « *l'intégralité des droits acquis dans l'ancien régime sont recalculés et convertis dans le nouveau régime* ».Cette solution pourrait pénaliser les générations proches de la retraite.
Une transition progressive apporte quant à elle *« une complexité supplémentaire en gestion »*
Il sera sans doute nécessaire de garder les paramètres de calcul de l'ancien système pendant la période de changement tout en introduisant les nouveaux.
Se posera également la nécessité de faire évoluer les applications informatiques
Pour l'ensemble des régimes actuels, il sera indispensable de d'instaurer des mesures d'accompagnement pour les assurés afin de pouvoir répondre aux multiples questions qu'ils ne manqueront pas de se poser lors de cette réforme.

Ce qui pourrait perdurer avec la réforme des retraites

Quel que soit le système retenu par la réforme des retraites un ensemble de dispositions pourraient être conservées, notamment :
-l'âge légal de la retraite à 62 ans ;
-la prise en compte des carrières longues permettant de prendre sa retraite avant l'âge légal ;
-les avantages accordés en matière d'interruption de travail (maladie, chômage, maternité) et de pénibilité ;
-ainsi que le système de « répartition » des retraites, où les cotisants financent les pensions actuelles des retraités.
FO combattra toute réforme des retraites (par points, compte notionnel…) qui mettrait à bas le système par répartition. A cet égard, il se prononce pour le maintien du Code des Pensions Civiles et Militaires et le calcul de la retraite sur la base des 6 derniers mois.
FO rappelle qu'en matière de retraite, seul le taux de remplacement constitue un critère objectif de comparaison entre les différents régimes.

Cet article s'est inspiré de FO Hebdo n°3278 : ***Réforme des retraites***

Les changements du mois

Le nouveau carnet de santé est entré en vigueur le 1er avril.Il est constitué d'une centaine de pages et mentionne les 11 nouveaux vaccins devenus obligatoires pour les enfants de moins de 2 ans.

La prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE) :au 1er avril, l'allocation mensuelle a baissé de 15,60€ pour le taux plein et de 7,80€ pour le taux partiel.

Les tarifs réglementés du gaz (hors taxes du fournisseur Engie) ont baissé au 1er avril de :
-0,4% pour le gaz de cuisson
-0,7% pour le gaz cuisson/eau chaude
-1,2% pour le chauffage au gaz

Le chèque énergie, remplaçant les tarifs sociaux de l'énergie ,a vu le début de sa distribution sur l'ensemble du territoire national fixée au 26 mars 2018. Il est envoyé automatiquement par voie postale aux ménages éligibles.

Quelques chiffres

22,8%,c'est le taux de salariés de la fonction publique travaillant à temps partiel en 2016.
Pour **30,7%** de ces agents , il s'agit d'un temps partiel à **80%**.
Dans la fonction publique d'État, la proportion des temps partiels est la plus faible avec **18,2%**.Ces chiffres ont été communiqués par l'INSEE le 15 mars dernier.

1,92, c'est le taux de fécondité des femmes en France en 2016 (chiffres publiés par Eurostat le 28 mars 2018) ; Ce taux continue a chuté:**1,96** en 2015 et **2,1** en 2014. Toutefois, les Françaises restent en tête d'un classement

dont le bas est occupé par la Grèce, l'Italie, l'Espagne et le Portugal.

59%, c'est le pourcentage de Français pour qui avoir un complément de revenu est une raison essentielle ou importante de vendre ses objets en ligne. Ce chiffre a été publié lors d'un sondage le 20 mars dernier pour une plate-forme de vente sur internet.

Le mot du mois :le ruissellement économique

La théorie du ruissellement affirme que si l'on donne de l'argent aux riches (en diminuant leurs impôts massivement), cet argent finit par descendre dans l'économie générale et permet d'améliorer la croissance et le niveau de vie des plus pauvres... Il n'est pas dit, évidemment, combien de temps APRES le gros cadeau aux riches opérerait en faveur des pauvres... Ainsi va la "pensée complexe"! Depuis trente ans de libéralisme, cette théorie n'a pu être vérifiée.
Et en attendant, « *les premiers de cordée* » laisseront toujours derrière eux « *les derniers de corvée* »

Réunions à venir :

Toutes les dates ci-dessous sont données à titre indicatif par la Direction locale. Elles sont susceptibles d'être modifiées en fonction du déroulement des CAP nationales.

CAPL révision du compte-rendu de l'entretien professionnel 2018 (CREP) pour les inspecteurs:**mardi 12 juin (matin) ou mercredi 13 juin (après-midi)**

CAPL révision CREP 2018 pour les contrôleurs 2ème, 1ère classes et principaux:**jeudi 14 juin(matin)**

CAPL révision CREP 2018 pour les agents administratifs AA, AAP 2ème & 1ère classe:**jeudi 14 juin (après-midi)**

CAPL suite à mouvement général des mutations et 1ères affectations catégorie C:**mardi 26 juin (après-midi)**

CAPL suite à mouvement général des mutations des IFIP titulaires, stagiaires, lauréats de la liste d'aptitude et examen professionnel:**lundi 25 juin(après-midi)**

CAPL suite à mouvement général des mutations de la catégorie B et 1ères affectations des contrôleurs:**mardi 26 juin (matin).**

VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR

N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE

AVEC FO POUR LA DEFENSE DE VOS DROITS

FO la force syndicale DGFiP

BULLETIN d'ADHESION

NOM : ._____. **Prénom :** _____.__

Grade : ._____ **Indice** ._____.

Quotité travail ._____.

Affectation : ._____

Déclare vouloir adhérer au :

Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques

FO- DGFIP 29 :DDFIP du Finistère, 4 square Marc Sangnier, CS 92839, 29228 BREST CEDEX 2
Tél.:02-98-80-59-12 Mél :fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr /http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/